



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Une rentrée qui pourrait être qualifiée de « cocasse » si les enjeux n'étaient pas d'importance. Hélas, les « aboyeurs médiatiques » sont en pleine effervescence ; il est toutefois réconfortant de constater que la CFR sollicitée par de nombreux médias télévisuels, s'efforce de « remettre les choses à leur place » en portant la parole de ses adhérents et en ne variant pas de ses positions prises de longue date, notamment sur l'important dossier de la réforme des retraites.

Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 2 septembre 2019

Point sur l'évolution du dossier « Réforme des Retraites » : La confusion et les annonces contradictoires s'installent ; le timing devient dépendant des échéances électorales. Les consultations reprennent avec les organisations syndicales ; un débat citoyen va être ouvert en septembre. Une position CFR sera à préciser sur plusieurs points, notamment sur les pensions de réversion.

Dossier « Appel d'offres Mutuelles » : Comme prévu, la Commission « Santé » a procédé au dépouillement des offres le 29 août. Le Bureau remercie les membres du groupe de travail pour la qualité de la synthèse des résultats ; les recommandations qui en découlent reçoivent son approbation. Deux points restent à expliciter : la tarification alternative et les frais de gestion appliqués aux offres retenues.

Interviews dans les médias : La consultation citoyenne et la réforme des retraites ont rempli l'espace médiatique télévisuel occupé fin août respectivement et utilement par F. Bellanger et Ch. Bourreau.

Consultation citoyenne : La CFR prépare un document de positionnement en vue de sa diffusion aux Parlementaires et son utilisation par les Délégués régionaux dans leurs contacts ; par ailleurs des rencontres sont prévues avec des Parlementaires ciblés.

Options de refonte du site Internet : Une comparaison a été faite en l'existant et la maquette de refonte ; un devis sera demandé pour les mises à jour ; un avant-projet sera présenté au prochain Bureau.

Contacts avec les décideurs publics : Le courrier adressé aux Parlementaires (cf. lettre aux Parlementaires en annexe 2 du n°62 de CFR Échos) a fait l'objet de cinq réponses de Députés ; une relance est prévue auprès des Commissions des Affaires sociales de l'Assemblée nationale (voir en annexe courrier du Président en date du 10 septembre à Mme Corinne Vignon, membre de la Commission) et du Sénat. Les Délégués régionaux sont invités à insister sur le point de la suppression de la cotisation du 1% maladie dans leurs contacts avec les Parlementaires et leurs permanences.

Commission « Retraite » du 2 septembre 2019

L'essentiel de cette réunion de rentrée a été consacré au dossier de la réforme des retraites et à ses soubresauts :

- 1 – la durée de cotisation annoncée par le Président de la République vs les âges légal, pivot ou d'équilibre ainsi que les articles de presse et l'interview d'Agnès Buzyn ont permis de lever quelques doutes ... jusqu'à quand ?
- 2 – la nomination du HCRR au gouvernement et sa participation au conseil des ministres pour défendre son texte,
- 3 – l'ouverture d'une concertation avec les partenaires sociaux et les français qui prendra quelques mois avec une attention particulière que devra porter la CFR aux arguments qui émaneront prochainement de ces discussions,
- 4 – une suggestion d'A. Bozio qui conteste le concept d'âge d'équilibre appliqué uniformément, l'alternative étant que chaque futur retraité puisse obtenir un taux de remplacement de 75 % qui déterminera l'âge de départ,
- 5 – concernant la gouvernance, la CFR réitérera sa fermeté pour être traitée à l'identique des partenaires sociaux,
- 6 – pour la réversion la CFR considère inacceptable la proposition du HCRR ; un communiqué de presse le rappellera,
- 7 – un député du Nord, membre du COR (ancien DRH d'Auchan) avec pour mission de défendre l'harmonisation des 42 régimes, coordonne 38 parlementaires « ambassadeurs retraites » de la majorité.

Prélèvement à la source sur les pensions

Pour éviter des déconvenues futures (rappels, ...) il est prudent de vérifier que le taux du PAS a bien été actualisé sur les versements des pensions de retraite de septembre ; cela semble être effectif pour les régimes de base mais pas pour les groupes de protection sociale affiliés au régime Agirc-Arrco qui actualiseraient dans un délai de trois mois !

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

